

SAISINE

SUR

LES MÉTIERS DE SERVICE À DOMICILE, MÉTIERS DU LIEN SOCIAL

(Décision du Bureau du 1^{er} septembre 2020 - NS203630)

La crise sanitaire a mis en exergue l'importance du rôle social de certains métiers. Souvent occupés par des femmes, ces métiers ont en commun d'une part, de répondre à des besoins de première nécessité et d'autre part, d'avoir démontré lors de cette crise leur contribution au lien social.

Un contraste existe entre la reconnaissance dont ces métiers ont fait l'objet pendant la phase aigüe de la crise et leur faible valorisation voire leur dévalorisation dans les hiérarchies professionnelles. Les compétences propres à ces métiers sont en général considérées comme des qualités humaines plutôt que professionnelles. De ce fait, ces compétences ne sont ni identifiées, ni correctement prises en compte en termes de qualification et ne trouvent aucune traduction dans les classifications. Les rémunérations correspondantes sont donc parmi les plus faibles. Ces professions sont parmi les plus mal rémunérées et offrent très peu de perspectives de carrière. Leur faible attractivité risque, à terme, de compromettre la satisfaction des besoins sociaux correspondants. Une meilleure attractivité de ces métiers pourrait créer des opportunités de reconversion professionnelle.

Certaines de ces professions de service parmi les plus dépréciées présentent la particularité d'être exercées au plus près des personnes, à leur domicile (aide-soignante, auxiliaire de vie sociale et technicien d'intervention sociale et familiale, personnel d'entretien de la maison, aides à domicile et assistantes maternelles, travail en EHPAD et en établissement de placement éducatif...) ou au domicile du professionnel (accueil de jeunes enfants...). Ces métiers regroupent plus d'un million d'actifs et plusieurs conventions collectives. Ils sont pour nombre d'entre eux exercés par des femmes dont le niveau de formation initiale est généralement faible. Les compétences qu'ils mobilisent dans leur pratique professionnelle sont le plus souvent considérées comme naturelles et, à ce titre, dévaluées.

Il est ici proposé de faire un état des lieux et de porter la réflexion sur ces métiers du lien social exercés à domicile. La menace que la récente crise sanitaire a fait peser sur la cohésion de la société doit aujourd'hui conduire l'État, les branches professionnelles et les entreprises, à reconsidérer la valeur de ces métiers, à analyser le contenu du travail effectué, sa technicité et les responsabilités assumées pour parvenir à une juste reconnaissance.

Un avis sur les métiers de service à domicile permettra d'illustrer de manière précise une problématique qui est aujourd'hui celle de très nombreux métiers qui contribuent au maintien du lien social. Il poursuivrait les objectifs suivants :

- identifier la part de ces métiers dans l'emploi et leur perspective de développement par secteur et par spécialité au regard des besoins de la société ;

./...

- identifier les différents statuts dans lesquels s'exercent ces métiers (salarier, nouveaux indépendants, en contrat avec des employeurs multiples, interaction avec le bénévolat ou le volontariat) ;
- analyser la rémunération du travail ainsi que, pour les salariés, les critères de classification utilisés dans les conventions collectives dont ces métiers relèvent ;
- repérer les difficultés (temps partiels imposés, déplacements professionnels, etc.) et les risques professionnels spécifiques à ces métiers, en particulier pour les femmes ;
- rendre compte des exigences propres à ces métiers au regard la situation personnelle de leurs titulaires (monoparentalité, rapport vie au travail-vie privée) ;
- analyser les perspectives d'évolution de ces métiers vers une plus grande mixité ;
- analyser le modèle économique des secteurs concernés, et leur capacité de financement d'une juste reconnaissance des professionnels, selon qu'on se situe dans la sphère plus ou moins marchande ou socialisée ;
- repérer les initiatives innovantes en Europe et à l'international ;
- rechercher les évolutions nécessaires à l'amélioration des conditions d'emploi et de travail ;
- rechercher des voies d'amélioration de la qualité de vie au travail et de la qualité des prestations, en privilégiant le temps consacré à la relation humaine ;
- rechercher les conditions d'une amélioration à la formation et à la certification ;
- identifier les mesures nécessaires pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans ces métiers en particulier en termes d'opportunité de promotion et de déroulement de carrière ;
- évaluer l'impact des transformations numériques et robotiques sur l'emploi et la nature des tâches ;
- identifier les niveaux d'action, les acteurs et leur rôle respectif pour la mise en œuvre des préconisations.

Au cours de sa réunion du 1^e septembre 2020, le Bureau a décidé de confier à la section du travail et de l'emploi la préparation d'un avis sur cette question.